



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse des prix des matières premières

Question orale n° 1699

Texte de la question

Mme Anne-Laure Blin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la hausse des prix des matières premières. Depuis le début de la crise sanitaire, tous les coûts des matières premières explosent. Ces hausses généralisées et historiques dans certains secteurs, inquiètent tous les Français mais également les entreprises. Elle lui demande ainsi quelles sont les mesures Gouvernementales envisagées pour soutenir la reprise économique et protéger l'industrie française.

Texte de la réponse

PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

M. le président. La parole est à Mme Anne-Laure Blin, pour exposer sa question, n° 1699, relative au prix des matières premières.

Mme Anne-Laure Blin. Hausse des prix de l'énergie, hausse des prix des matières premières, hausse des prix des carburants, hausse des prix des emballages... je m'arrête là, car cette liste serait encore longue. Elle touche tous les secteurs d'activité. L'alimentation de nos animaux de compagnie enregistre une hausse de plus de 200 euros par tonne en un an. Nos agriculteurs sont victimes d'une multiplication par trois des prix des engrais, et les artisans de mon territoire, comme tous ceux du territoire national, sont confrontés à une hausse moyenne des prix des matériaux de plus de 18 %. Pour nos fabricants de sirop, le prix des bidons en acier a augmenté de 50 % en moyenne en 2021, celui du verre de 15 % et celui du plastique de 25 %, alors que le prix du sucre progressait de 40 % en moyenne.

Ces hausses généralisées et historiques inquiètent tous les Français, mais aussi nos entreprises et nos communes. Les entreprises, qui font face depuis deux ans à la crise sanitaire, doivent aujourd'hui affronter une situation complètement inédite. À ces hausses de prix, il faut ajouter la pénurie de certains matériaux et de certains produits, ce qui a de lourdes conséquences et peut conduire ces entreprises à suspendre leur activité, à renoncer à des chantiers, à reporter le lancement de nouveaux produits ou à allonger les délais de livraison.

Ces difficultés, qui se cumulent, ont des effets en cascade et posent de sérieux problèmes à nos entreprises qui n'ont absolument aucune visibilité sur les prochains mois. Du fait de la hausse inédite du coût des matières premières agricoles et non agricoles, beaucoup de contrats deviennent caducs et sont remis en question par les clients et les fournisseurs.

Pour tenter de sauver leurs affaires, certaines entreprises n'ont pas d'autre choix que de rogner sur leurs bénéfices ou de revoir leur devis, mais il s'agit de solutions provisoires. Combien de temps pourront-elles agir ainsi ? Très rapidement, inéluctablement, nos entreprises devront reporter les hausses sur les clients, c'est-à-dire sur le pouvoir d'achat des Français. Les avis sont unanimes : la situation actuelle devrait durer au moins jusqu'en 2023, lorsque les chaînes de production auront retrouvé leur rythme d'avant la crise.

Il y a aujourd'hui un sentiment de ras-le-bol, partagé par tous les Français et les chefs d'entreprise du pays. Ils attendent des mesures concrètes pour soutenir la reprise économique. Nous entendons votre discours permanent d'autosatisfaction,...

M. Emmanuel Blairy. C'est vrai !

Mme Anne-Laure Blin. ...mais quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour venir réellement en aide à nos entreprises et les accompagner, afin de soutenir la reprise économique tout en protégeant l'indépendance industrielle française ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'industrie.

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie. Vous avez eu raison d'insister sur le contexte extraordinairement difficile dans lequel nos entreprises travaillent aujourd'hui. Il n'a rien de spécifique à la France : on retrouve ces difficultés dans l'ensemble des pays européens, dans le monde entier.

La France a pris des mesures pour y répondre ; aussi puis-je me permettre de dire que, si on se regarde, on se désole, mais que, quand nous nous comparons, nous pouvons considérer que nous tirons notre épingle du jeu. C'est peut-être le sens de notre rebond de croissance – 8 % en 2021 –, et du fait que nous sommes le premier pays européen à avoir retrouvé son niveau d'activité d'avant crise.

Je veux remercier les entrepreneurs et tous ceux qui se battent chaque jour sur le territoire pour faire en sorte de maintenir notre niveau d'activité, en continuant à travailler malgré les conditions extraordinaires que nous connaissons.

Quelles mesures avons-nous prises ? Il y a d'abord les mesures d'urgence, qui ont permis à notre économie de ne pas s'effondrer. Le « quoi qu'il en coûte », c'est avant tout la protection de nos emplois et de nos outils de travail. C'est le fonds de solidarité, le prêt garanti par l'État, et la suppression ou l'étalement des charges sociales pour certaines entreprises.

Il y a eu ensuite les mesures destinées à accompagner le rebond des entreprises et à leur permettre de continuer à investir. J'ai précédemment mentionné le plan de relance : une entreprise industrielle sur trois en a bénéficié. Il faut aussi citer le plan d'investissement France 2030, qui permettra d'accompagner les filières industrielles du futur – c'est très concret, c'est maintenant, c'est de l'argent qui arrive en ce moment sur leur compte en banque.

Je veux enfin mentionner la baisse des impôts de production. De nombreuses entreprises me disent : « Heureusement que vous avez réduit ces impôts, leur baisse correspond à peu près à la hausse de nos dépenses d'énergie. » Il s'agit en quelque sorte d'une ruse de l'histoire, mais cela fonctionne, et les entreprises peuvent ainsi continuer de produire.

Certaines autres mesures sont très récentes. Nous avons obtenu de mettre 20 térawattheures à disposition des Français au prix de 46 euros le mégawattheure. C'est encore une fois très concret et cela permet d'éviter le ralentissement ou la fermeture d'un certain nombre d'entreprises – le sujet a été évoqué lors d'une question précédente – et de protéger 45 000 emplois.

Nous avons encore annoncé des mesures en faveur de la trésorerie des entreprises. Le prêt garanti par l'État est prolongé de la fin décembre 2021 à la fin juin 2022. Un prêt pour l'industrie, opéré par BPIFrance – Banque publique d'investissement –, conçu pour financer les besoins en fonds de roulement dans ce moment très particulier, permettra d'accompagner les entreprises du secteur, pour un montant total de 700 millions d'euros. Le dispositif des avances remboursables et de prêts à taux bonifiés est prolongé jusqu'au 30 juin 2022 – nous sommes ainsi allés aussi loin que ce que permettait l'encadrement temporaire des aides d'État par l'Union européenne. Les conditions d'octroi des étalements de charges sociales et fiscales, dont les entreprises

françaises ont déjà bénéficié pendant la crise sanitaire, sont également assouplies.

Nous agissons de façon très concrète,...

M. Emmanuel Blairy. Et avec beaucoup d'autosatisfaction !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre déléguée*ce qui explique peut-être pourquoi le nombre de défaillances d'entreprise dans notre pays reste toujours aussi faible.

M. le président. La parole est à Mme Anne-Laure Blin.

Mme Anne-Laure Blin. J'avais en effet raison d'évoquer vos exercices d'autosatisfaction en posant ma question : vous vous êtes de nouveau livrée à l'un d'eux. Vous ne répondez absolument pas. Vous parlez des mesures prises durant la crise sanitaire ; dont acte. Cependant, aujourd'hui, dans les entreprises, l'augmentation des matières premières est bien réelle. Vous ne dites rien non plus des difficultés de recrutement que rencontrent nos entreprises. Pourtant, il n'y a qu'une vraie mesure à prendre : valoriser le travail et le mérite de nos concitoyens qui travaillent et font fonctionner les entreprises françaises.

M. Emmanuel Blairy. C'est vrai !

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Blin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1699

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et relance

Ministère attributaire : Économie, finances et relance

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#)

Réponse publiée le : 23 février 2022, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 février 2022](#)